

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Journée internationale des veuves : l'appel au respect des droits des conjoints survivants

**LA** commémoration nationale de cette Journée onusienne à l'initiative de la première Dame du Gabon, Sylvia Bongo Ondimba, était l'occasion hier à Libreville, pour les autorités de se pencher sur la situation des veuves dans notre pays. Mais aussi d'évaluer les actions menées en vue de la garantie de leurs droits.

Prissilia M. MOUITY  
Libreville/Gabon

**P**LUS d'une décennie après son instauration par l'Onu à l'initiative du Gabon, la Journée internationale de la veuve a été commémorée hier à travers le monde. Au Gabon, l'événement a été marqué par le lancement à l'Hôtel de ville de Libreville par la ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargée des Droits de l'Homme et l'Égalité des genres, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, d'une campagne de sensibilisation sur les droits des conjoints survivants.

Ladite campagne est organisée à l'attention des chefs de quartier des différents arrondissements de la capitale. Occasion donc pour le membre du gouvernement de faire la genèse de cette Journée dédiée aux veuves, faire le bilan des actions réalisées à ce jour au profit de cette catégorie de la population et, surtout, se pencher sur les défis qu'il reste à relever. En rappel, la journée internationale des veuves a été instituée par la résolution 65/189 de l'Assemblée générale de l'Onu du 21 décembre 2010, grâce au remarquable plaidoyer de Sylvia Bongo Ondimba. Elle est donc pour le Gabon, un motif de fierté du fait qu'elle résulte du dynamisme de la première dame

et de la diplomatie gabonaise, conduite par le président de la République Ali Bongo Ondimba. La commémoration de cette 12e édition est pour tous l'occasion de jeter un regard rétrospectif sur la situation de la veuve au Gabon et de dresser un bilan objectif des actions menées depuis l'institution de celle-ci. De ce point de vue, il ressort qu'en dépit de quelques avancées et quelques résultats encourageants, la situation des veuves dans notre pays reste préoccupante et ce malgré l'implication des gouvernants dans la lutte pour la protection de leurs droits.

Selon la garde des Sceaux, " il y a encore trop de veuves qui font l'objet de menaces physiques et verbales, qui sont expulsées de leur domicile après la disparition de leur conjoint. Trop de veuves font face à des tracasseries administratives et judiciaires pour assurer la garantie de leurs droits et préserver leur patrimoine ". Il faut " inverser cette tendance " poursuit-elle et " mettre tout en œuvre pour que les veuves retrouvent leur dignité". Pour restaurer la dignité des veuves, mieux pour les protéger, l'accent doit être mis sur le changement des mentalités. La question des violences ne pouvant plus être réglée seulement par le biais des lois, des décrets et des actions conduites par le gouvernement. L'engagement de tous à travers des sensibilisations et l'éducation est de mise pour juguler ce fléau, selon la membre du gouvernement. Ainsi, les maires d'arrondissements, chefs de quartiers et acteurs de la lutte pour le respect des droits des veuves ont été invités à s'approprier les dispositions juridiques sanctionnant toutes les tentatives de spoliation des veuves et toutes les violences infligées à leur endroit.

" Les maires sont des éducateurs, ils sont habilités à rappeler



Photo: Prissilia Moussavou  
**Le ministre en charge de la Justice Erlyne Antonela Ndembet-Damas, hier, entourée des maires des communes de Libreville et d'Owendo.**

toutes les lois de notre pays et les sanctions prévues en cas de violation des droits des veuves. Nous jouons donc un rôle important dans la préservation de leurs droits ", a souligné Axel Jesson Denis Ayenoue, maire du

4e arrondissement de Libreville. Il est urgent de prendre conscience de la nécessité d'accompagner les veuves et de mettre fin aux injustices auxquelles elles sont confrontées. Le renforcement des dispositifs

juridiques de répression des violences faites aux veuves et la mise en place des mécanismes d'aide et d'accompagnement des veuves sont la preuve que le gouvernement tient à stopper ce fléau au Gabon.

## Nécessaire changement des mentalités

PMM  
Libreville/Gabon

**T**ROP de veuves sont encore spoliées. Trop de veuves sont victimes de violences physiques et psychologiques à la suite du décès de leurs époux. C'est le triste constat fait au Gabon. En dépit de la volonté affichée par le gouvernement, en dépit des initiatives nombreuses prises par les associations, ONG engagées dans la lutte pour la préservation de leurs droits, de plus en plus de veuves seraient encore victimes des injustices et violences de tout genre. Pour remédier à cette situation préoccupante, toutes les composantes de la société sont invitées à s'impliquer dans la lutte pour la préservation des droits des veuves. Cette implication passerait par le changement des mentalités d'autant que les questions de violence dont sont victimes



Photo: Prissilia Moussavou  
**Les maires d'arrondissement et les chefs de quartiers présents à la cérémonie de l'Hôtel de ville de Libreville.**

les veuves trouveraient leurs origines dans les habitudes, coutumes et croyances des populations. Selon la garde des Sceaux, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, " ce problème ne peut être réglé par le seul biais des lois et des actions conduites par le gouvernement. Il faut une réelle implication de tous et un véritable changement des mentalités. Lequel n'est possible que si tous ensemble

nous prenons la mesure de ce fléau ", indiquait-elle lors de son discours circonstanciel de la veille. Ainsi est-il prévu, dans le prolongement de cette commémoration, des activités dont le but sera d'informer, sensibiliser et éduquer les populations et les autorités administratives sur la nécessité d'accompagner et de protéger les veuves à travers le territoire national.